
9. Langues utilisées aux réunions

Aux missions ainsi qu'à l'administration centrale, les réunions devraient se dérouler dans les deux langues officielles lorsque des membres des deux groupes linguistiques sont présents. Le Ministère favorise le «bilinguisme réceptif», où chacun peut utiliser la langue officielle de son choix.

10. Formation et perfectionnement

Les programmes de formation et de perfectionnement professionnels sont offerts dans les deux langues officielles à l'administration centrale et dans les missions. Pour renforcer la formation en langues officielles, l'Institut canadien du service extérieur offrira des cours entièrement bilingues, c'est-à-dire donnés en partie en français et en partie en anglais.

Pour ce qui est de la formation offerte à l'étranger, selon l'importance et le lieu géographique de la mission, il se peut que l'offre de cours dans les deux langues officielles soit limitée.

11. Besoins linguistiques

Le Ministère détermine, selon ses besoins et pour chaque groupe et niveau d'emploi, le nombre d'employés qui doivent être bilingues. Pour atteindre le nombre fixé, le Ministère peut imposer à des employés unilingues de suivre la formation linguistique de base et d'atteindre le niveau de compétence requis.